

Programme de rétablissement pour le lipocarphe à petites fleurs en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour le lipocarphe à petites fleurs, une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

Le résumé du programme de rétablissement (Ontario)

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* exige que le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs veille à ce que soit élaboré un programme de rétablissement pour chaque espèce inscrite sur la Liste des espèces en péril en Ontario. Cette Loi permet d'intégrer à un programme de rétablissement la totalité ou une partie d'un plan existant qui se rapporte à l'espèce.

Le lipocarphe à petites fleurs (*Lipocarpha micrantha*) est inscrit sur la Liste des espèces en péril en Ontario. Il est également inscrit comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral. Dans le but de satisfaire aux exigences de la LEP, Environnement et changement climatique Canada a préparé le programme de rétablissement canadien du lipocarphe à petites fleurs en 2017, qui a donc été adopté en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Avec les ajouts indiqués ci-dessous, la stratégie ci-jointe répond à toutes les exigences relatives au contenu décrites dans la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Cet addenda comporte des renseignements à jour sur la situation de la population de lipocarphe à petites fleurs de la plage Holiday dans le comté d'Essex, en Ontario, qui est classée « F » (n'a pas été trouvée), non pas « X » (disparue), par la province de l'Ontario. Les renseignements sur les besoins en habitat du lipocarphe à petites fleurs en Ontario ont été élargis afin d'inclure une description des formes de relief, des substrats et des communautés écologiques occupés, ainsi qu'une liste des plantes vasculaires associées.

La partie sur l'habitat essentiel du programme de rétablissement fédéral présente une identification de l'habitat essentiel (comme défini dans la LEP). L'identification de l'habitat essentiel n'est pas une composante d'un programme de rétablissement préparé en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Toutefois, dans l'élaboration du règlement de l'habitat en vertu de *Loi sur les espèces en voie de*

disparition, il est recommandé de tenir compte de la méthode utilisée pour déterminer l'habitat général dans l'élaboration du règlement de l'habitat en vertu de *Loi sur les espèces en voie de disparition*, de même que de toute nouvelle information scientifique sur le lipocarphe à petites fleurs et des types de communautés où on le trouve.

Le résumé du programme de rétablissement (Canada)

Le lipocarphe à petites fleurs (*Lipocarpha micrantha*) est une plante herbacée annuelle de petite taille (2 à 20 cm de hauteur) de la famille des Cypéracées. Les feuilles et les tiges du lipocarphe à petites fleurs forment des petites touffes, et l'espèce produit des fleurs vertes qui sont réunies en épis ovoïdes denses mesurant chacun 2 à 6 mm de longueur. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a désigné le lipocarphe à petites fleurs comme espèce menacée en 1992, puis comme espèce en voie de disparition en 2002 à la suite du réexamen de son statut; l'espèce a été inscrite à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril en 2005.

Au Canada, le lipocarphe à petites fleurs atteint la limite septentrionale de son aire de répartition nord-américaine en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec (présence historique dans ce dernier cas). En Colombie-Britannique, des populations de l'espèce se trouvent autour du lac Osoyoos et du lac Okanagan, dans le sud de la vallée de l'Okanagan, tandis qu'en Ontario, on trouve des populations dans les régions du lac des Bois, du lac à la Pluie et du lac Tide, dans le nord-ouest de la province. Des populations ont disparu en Colombie-Britannique (rive est du lac Osoyoos; dernière observation en 1985), en Ontario (plage Holiday et rivière Détroit; dernières observations en 1987 et en 1901, respectivement) et au Québec (baie Missisquoi; dernière observation en 1957). Le lipocarphe à petites fleurs pousse sur des rivages sableux et humides qui sont exposés et sont susceptibles d'être inondés. L'espèce préfère les zones dégagées, évitant ainsi la compétition des autres espèces végétales, et ne tolère pas la présence de sédiments organiques.

La principale menace pesant sur le lipocarphe à petites fleurs est la gestion et l'utilisation de l'eau, car la modification des niveaux d'eau saisonniers peut avoir des répercussions sur la reproduction de cette espèce annuelle. Les autres menaces pesant sur l'espèce sont le développement touristique et récréatif, l'élevage de bétail, les activités récréatives et les espèces exotiques envahissantes.

L'objectif établi en matière de population et de répartition pour le lipocarphe à petites fleurs est de maintenir la répartition et de maintenir ou d'accroître l'abondance de toutes les populations existantes connues en Colombie-Britannique et en Ontario, y compris de toute population qui pourrait être découverte ou redécouverte à l'avenir.

Un ou plusieurs plans d'action pour le rétablissement de l'espèce seront élaborés d'ici 2023.